

Compte Rendu du Conseil Municipal du 11/04/2013

L'AN DEUX MILLE TREIZE, le 11 Avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 2 avril 2013, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, Mme DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AÏT-BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL-TOGO, M. GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, MM. MAIZA, MINIMBU, Adjoints au Maire,

M. VINCENT, Mmes MADI, SANDT, MM. GUERRIEN, MALEME, KETFI, OGE, Mme ZAHIR, MM. MILIA, BEAUDET, KARMAN, Mme DERKAOUI, MM. DEL MONTE, KAMALA, AUGY, Mme DESCAMPS, MM. PAUPERT, MENIA, Mme LENOURY Conseillers Municipaux,

Excusés :

Mme FOURNIER
Mme LOURENCO
Mme M'DAHOMA MOHAMED
Mme HARKATI

Représentés par :

M. MAÏZA
M. MONINO
Mme LE BIHAN
M. LOGRE

Excusés :

Mme LATOUR
Mme KARMAN SUCH
M. RUER
Mme GRARE

Représentés par :

Mme DERKAOUI
M. KARMAN
M. DEL MONTE
M. BEAUDET

Absents : M. ROS, Mmes CHIBAH, AHMED, KOUAME.

Excusée : Mme AHMED

M. HAFIDI représenté par Mme KHELAF à partir de la question n°114
Mme LE BIHAN représentée par M. VANNIER à partir de la question n°117

Secrétaire de séance : M. MINUMBU.

QUESTION N° 110 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2013.

A l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2013.

QUESTION N° 111 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**OBJET : Adoption du budget primitif 2013 de la commune (budget principal)**

A la majorité des membres du conseil, le groupe communiste et citoyen "Tous ensemble pour Aubervilliers" ayant voté contre sauf M. KAMALA qui s'est abstenu, le groupe "Union du nouvel Aubervilliers" ayant voté contre, le groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre.

APPROUVE le budget primitif 2013 de la commune (budget principal) équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 69 084 262 €

Recettes : 69 084 262 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 117 883 466 €

Recettes : 117 883 466 €

DIT que le Maire est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

FIXE le montant d'emprunt maximum autorisé pour assurer l'équilibre de la section d'investissement à 19 662 083 €.

QUESTION N° 112 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**OBJET : Vote des taux d'imposition 2013**

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Aubervilliers en marche pour le changement", le groupe communiste et citoyen "Tous ensemble pour Aubervilliers" et le groupe "Union du nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus,

FIXE les taux des contributions directes comme suit:

Taxe d'habitation : 16,17 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,28 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,16 %

DIT que les taux seront portés sur l'état 1259 COM que le maire signera

ADOPE pour l'année 2013 un produit attendu des trois taxes locales de 43 371 726 €

QUESTION N° 113 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Adoption du budget primitif 2013 du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes âgées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH)

A l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2013 du SSIDPAAH, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Dépenses d'exploitation : 1 614 938 €

Recettes d'exploitation : 1 614 938 €

Dépenses d'investissement : 33 882 €

Recettes d'investissement : 33 882 €

DIT que le présent budget est voté au niveau de chaque groupe fonctionnel, le maire étant autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même groupe fonctionnel, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

QUESTION N° 114 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Subventions de fonctionnement accordées aux associations pour l'année 2013

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenu.

APPROUVE l'attribution, au titre de l'année 2013, de subventions de fonctionnement aux associations pour un montant total de 8 813 747 € selon la répartition suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION	Imputation budgétaire				Montant
	Service	Nature	Fonction	Action	
COMITE DE COOPERATION AUBERVILLIERS - BOULLY SOLIDAIRES	002	6574	048	ABS	10 500
RELATIONS INTERNATIONALES					10 500
COMMERCANTS NON SEDENTAIRES CENTRE VILLE- MONTFORT	107	6574	90	COMNOSED	4 000

COMMERCANTS NON SEDENTAIRES DES QUATRE CHEMINS	107	6574	90	COMNOQUA	2 000
MAISON DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	107	6574	90	MAISCOM	6 000
COMMERCE ET ARTISANAT					12 000

NOM DE L'ASSOCIATION	Imputation budgétaire				Montant
	Service	Nature	Fonction	Action	
ASSOCIATION AUBERQUARTIERS	301A	6574	824	AUBERQUA	12 500
GRETA GEFORME 93	304	6574	025	GRETA	10 200
DEMOCRATIE LOCALE ET POLITIQUE DE LA VILLE					22 700
AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT 93 (ADIL 93)	306	6574	025	ADIL	6 600
AMICALE DE CHATEAUBRIAND - VOVES - ROUILLE	306	6574	025	CHATVOVE	250
ASSOCIATION BOULLYENNE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INSERTION (ABDI)	306	6574	025	BOULIEN	3 500
ASSOCIATION D'AIDE CULTURELLE ET SOCIALE DE LA SEINE-SAINT-DENIS (AACSSSD)	306	6574	025	AACSSSD	2 000
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE DEFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE DE LA SEINE SAINT DENIS (ADDEVA 93)	306	6574	025	DEFAMIAN	500
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANT, DE L'ADOLESCENT ET DE L'ADULTE DE LA SEINE-SAINT-DENIS (ADSEA 93)	306	6574	025	ADSEA93	1 500
ASSOCIATION DES DIRECTEURS GENERAUX DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS EN SEINE-SAINT-DENIS	306	6574	025	DG93	300
ASSOCIATION FAMILIALE DES GENS DU VOYAGE D'ILE DE FRANCE (AFGDVIF)	306	6574	025	GENSVOYA	2 500
ASSOCIATION FRANCO CHINOISE PIERRE DUCERF	306	6574	025	DUCERF	2 500
ASSOCIATION LA CLAIRIERE D'AUBERVILLIERS	306	6574	025	CLAIRIER	1 500
ASSOCIATION LOCALE UFC QUE CHOISIR SEINE-SAINT-DENIS	306	6574	025	UFC	500

ASSOCIATION NOUVELLE GENERATION IMMIGREE (ANGI)	306	6574	025	ANGI	24 500
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU VILLAGE NIANGANA THIEDEL (MATAM SENEGAL)	306	6574	025	NIANGANA	1 500
ASSOCIATION POUR LE SOUVENIR DES FUSILLES DU MONT VALERIEN ET DE L'ILE DE FRANCE	306	6574	025	VALERIEN	250
ASSOCIATION SERVICE SOCIAL FAMILIAL MIGRANTS (ASSFAM)	306	6574	025	ASSFAM	5 000

NOM DE L'ASSOCIATION	Imputation budgétaire				Montant
	Service	Nature	Fonction	Action	
ASSOCIATION SOLIDARITE EMPLOI D'AUBERVILLIERS (ASEA)	306	6574	025	ASEA	7 300
AUBER' BREIZH	306	6574	025	AUBREIZH	1 000
AUBERBABEL	306	6574	025	AUBERBAB	500
AUBERVILLIERS RADIO (AR. FM)	306	6574	025	ARFM	500
BOURSE DU TRAVAIL	306	6574	025	BOURSE	70 000
CIMADE SERVICE OECUMENIQUE D'ENTRAIDE ILE-DE-FRANCE	306	6574	025	CIMADE	3 000
CITE DES MEMOIRES ETUDIANTES	306	6574	025	CME	1 000
COLLECTIF UNIVERSEL	306	6574	025	COLUNIV	5 000
CREAVIF	306	6574	025	CREAVIF	1 000
CULTURE ART SOCIETE PRODUCTION (CAS PRODUCTION)	306	6574	025	CASPROD	4 000
EPICEAS - EPICERIE AUBERVILLIERS SOLIDARITE (Service local des écrivains publics)	306	6574	025	EPICEAS	12 800
EVEIL VACANCES ANIMATION (E.V.A)	306	6574	025	EVEIL	1 000
FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES (FCPE) Union de coordination locale	306	6574	025	FCPE	1 000
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE DIDEROT - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE (OCCE 93)	306	6574	025	FSCDIDER	500

GENERATION DI@BETE 93	306	6574	025	GENEDIAB	1 950
GROUPE DE RECHERCHE ET DE REALISATION POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL	306	6574	025	GRRDR	1 500
KOLOMBA FRANCE	306	6574	025	KOLOMBA	2 000
L.U.M.I.E.R.E (Lieux, Unité, Médiation, Insertion, Ecoute, Réussite, Exister)	306	6574	025	LUMIERE	1 100
LA CLEF DES ARTS	306	6574	025	CLEART	500

NOM DE L'ASSOCIATION	Imputation budgétaire				Montant
	Service	Nature	Fonction	Action	
LA PREVENTION ROUTIERE : COMITE DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS	306	6574	025	PREVROUT	900
LES AMIS D'UN COIN DE L'INDE ET DU MONDE (LACIM)	306	6574	025	LACIM	400
LES ELUS LOCAUX CONTRE LE SIDA (ELCS)	306	6574	025	ELCS	300
LES PETITS DEBROUILLARDS	306	6574	025	DEBROUIL	7 000
LES PETITS PRES VERTS	306	6574	025	PRESVERT	500
LES VELOS DE LA BRECHE	306	6574	025	VELBRECH	1 000
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (Comité local)	306	6574	025	LDHLOCAL	1 000
PARENTHEQUE	306	6574	025	PARENTHE	2 000
PICMAA	306	6574	025	PICMAA	2 500
RESEAU VILLE HOPITAL 93 CENTRE	306	6574	025	REVILHOP	2 000
Rires d'enfants	306	6574	025	RIRENFAN	2 000
SECOURS CATHOLIQUE	306	6574	025	SECCATHO	1 300
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS (Comité local)	306	6574	025	SPFAUBER	1 000
UNE OASIS DANS LA VILLE - AUTOUR DE VOUS	306	6574	025	AUTDEVOU	2 000

UNION DES TRAVAILLEURS IMMIGRES TUNISIENS	306	6574	025	UTIT	3 000
UNION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS DE COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (UFAC) - Section d'Aubervilliers	306	6574	025	UFANCOMB	1 000
UNION LOCALE SYNDICAT CFDT	306	6574	025	ULCFDT	1 250
UNION LOCALE SYNDICAT CGT	306	6574	025	ULCGT	4 000
UNION LOCALE SYNDICAT FO	306	6574	025	ULFO	1 250
VIVRE ENSEMBLE LE QUARTIER VALLES LA FRETTE	306	6574	025	VIVREENS	1 100
VIE ASSOCIATIVE					204 050

NOM DE L'ASSOCIATION	Imputation budgétaire				Montant
	Service	Nature	Fonction	Action	
AUBERVACANCES LOISIRS	400	6574	421	AUBERVAC	1 981 408
OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE D'AUBERVILLIERS (OMJA)	400	6574	422	OMJA	1 815 352
ORPHELINS D'AUTEUIL	400	6574	422	FAA	30 000
ENFANCE JEUNESSE					3 826 760
AGENCE POUR L'EDUCATION PAR LE SPORT	401	6574	40	EDUCSPORT	20 000
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA JEUNESSE D'AUBERVILLIERS (ASJA)	401	6574	40	ASJA	100 000
AUBER DANSE DE SALON	401	6574	40	DANSALON	500
AUBER'BAD	401	6574	40	AUBERBAD	2 800
AUBERVILLIERS AVENIR BASKET BALL (AABB)	401	6574	40	AABB	120 000
BODY BUILDING AUBERVILLIERS (BODY AUBER)	401	6574	40	BODYAUBE	500
BOXING BEATS	401	6574	40	BOXINGB	22 000

CLUB INDANS' CITE	401	6574	40	INDANSCI	30 000
CLUB MUNICIPAL D'AIKIDO	401	6574	40	CMAIKIDO	4 000
CLUB MUNICIPAL D'ATHLETISME D'AUBERVILLIERS (CMA ATHLE)	401	6574	40	CMATHLE	16 000
CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS BOULES LYONNAISES	401	6574	40	CMABOULE	500
CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS JUDO JU JITSU	401	6574	40	CMAJUDO	33 000
CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS TENNIS DE TABLE (CMA TT)	401	6574	40	CMATT	2 500
CLUB OLYMPIQUE AUBERVILLIERS (COA)	401	6574	40	OLYMPAUB	2 000
CMA ACTIVITES SUBAQUATIQUES	401	6574	40	CMASUBAQ	4 000
NOM DE L'ASSOCIATION	Imputation budgétaire				Montant
	Service	Nature	Fonction	Action	
CMA BRIDGE	401	6574	40	CMABRIDG	400
CMA CULTURE PHYSIQUE	401	6574	40	CMACULTP	1 000
CMA CYCLISME	401	6574	40	CMACYCLE	107 000
CMA CYCLOTOURISME	401	6574	40	CMACYCLO	1 000
CMA ECHECS	401	6574	40	CMAECHEC	3 000
CMA ESCRIME	401	6574	40	CMAESCRIM	106 200
CMA FOOTBALL FSGT	401	6574	40	FSGT	4 000
CMA GYMNASTIQUE	401	6574	40	CMAGYM	17 000

CMA HANDBALL	401	6574	40	CMAHAND	100 000
CMA NATATION	401	6574	40	CMANAT	30 000
CMA OMNISPORTS	401	6574	40	CMAOMNI	100 000
CMA PETANQUE CASANOVA	401	6574	40	CMAPCASA	500
CMA PETANQUE GABRIEL PERI	401	6574	40	CMAPPERI	500
CMA PETANQUE THEATRE	401	6574	40	CMAPTHEA	500
CMA PLEIN AIR	401	6574	40	PLEINAIR	5 000
CMA QWAN KI DO (CMA QKD)	401	6574	40	CMAQKD	3 000
CMA TENNIS	401	6574	40	CMTENNIS	30 000
ECOLE DE PATINAGE ARTISTIQUE MODERNE (EPAM)	401	6574	40	EPAM	1 000
ETHNIX DREAM	401	6574	40	ETHNIXD	2 000
NOM DE L'ASSOCIATION	Imputation budgétaire				Montant
	Service	Nature	Fonction	Action	
FLASH BOXING D'AUBERS	401	6574	40	FLASHBOX	2 500
FOOTBALL CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS (FCMA)	401	6574	40	FCMA	350 000
KARATE POUR TOUS D'AUBERVILLIERS	401	6574	40	KARATOUS	2 000
KUNG FU BOXING CLUB	401	6574	40	KFUBOX	2 000
RAND'AUBER	401	6574	40	RANDAUBE	1 200
TOP FORME	401	6574	40	TOPFORME	4 500

NOM DE L'ASSOCIATION	Service	Nature	Fonction	Action	Montant
AEHRO	504	6574	12	AERHO	5 000
ASSOCIATION CHATS DES RUES (ACR)	504	6574	12	ACR	20 000
HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE					25 000
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS)	602	6574	020	COS	585 745
PERSONNEL					585 745
SPORTS					1 245 550
AGENCE IMMOBILIERE A VOCATION SOCIALE D'AUBERVILLIERS (AIVS)	500	6574	520	AIVS	85 000
ASSOCIATION LOGEMENT JEUNE 93 (ALJ 93)	500	6574	524	ALJ 93	200 000
ASSOCIATION LOGEMENT JEUNE 93 (ALJ 93) Gestion du site d'habitat adapté sis 52 rue Saint-Denis à Aubervilliers	500	6574	523	ALJ93	75 304
COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ)	500	6574	523	CLLAJ	16 000
REGIE DE QUARTIER EMILE DUBOIS-MALADRERIE	500	6574	524	REGIEMAL	95 000
SECTEUR SOCIAL					471 304
SENIORS D'AUBERVILLIERS	500	6574	61	OFFRETRA	150 173
PERSONNES AGEES					150 173
Imputation budgétaire					

ACCORDEON CLUB D'AUBERVILLIERS	705	6574	33	ACCORDEO	11 000
ART D'ICI ET D'AILLEURS	705	6574	311	ARTDICI	2 000
ASSOCIATION AUBERCAIL	705	6574	311	AUBERCAI	15 000
ASSOCIATION KIALUCERA	705	6574	33	KIALUCERA	2 000
AUBERFABRIK	705	6574	33	AUBERFAB	6 000
AVEC CAFE CULTUREL	705	6574	33	AVEC	5 000
BACKSTREET PRODUCTIONS	705	6574	33	BACKSTRE	2 000
CENTRE D'ARTS PLASTIQUES D'AUBERVILLIERS CAMILLE CLAUDEL (CAPA)	705	6574	312	CAPA	113 880
CHANGEMENT DE DECOR - Les souffleurs commandos poétiques	705	6574	33	SOUFFLEU	15 000
CINEMA LE STUDIO	705	6574	314	LESTUDIO	181 400
COMPAGNIE ABEL	705	6574	33	ABEL	3 000
COMPAGNIE GRAIN MAGIQUE	705	6574	33	GRAINMAG	1 000
COMPAGNIE LIRIA	705	6574	33	LIRIA	1 000
CULTURE DU CŒUR EN SEINE-SAINT-DENIS	705	6574	311	ACDC	1 000
NOM DE L'ASSOCIATION	Imputation budgétaire				Montant
	Service	Nature	Fonction	Action	
ETHNOART	705	6574	33	ETHNOART	3 000

ETINCELLES	705	6574	33	ETINCELL	12 000
FESTIVAL DES VILLES DES MUSIQUES DU MONDE	705	6574	33	VMDM	175 000
FRERES POUSSIÈRE	705	6574	33	POUSSIER	4 000
LA FRANCAISE DE COMPTAGE	705	6574	33	FRANCOMP	1 000
L'ART EST DANS L'AIR	705	6574	33	AEDA	1 500
LE COLLECTIF MAQUIS'ARTS ET COMPAGNIE	705	6574	33	MAQUISAR	2 000
LE MIROIR QUI FUME	705	6574	33	MIROIR	1 000
LE THEATRE DE LA COMMUNE	705	6574	313	THEACOMM	491 247
LES ALLUMEURS	705	6474	33	ALLUMEUR	1 500
LES ANGES MICHUS	705	6574	33	ANGES	1 000
LES ARTISTES DES COULEURS ET DE LA DIVERSITE	705	6574	311	ACD	2 000
LES GRANDES PERSONNES	705	6574	33	PERSONNE	2 000
LES LABORATOIRES D'AUBERVILLIERS	705	6574	33	LABOABUE	60 000
MEDIA SPORT AMATEUR	705	6574	33	MSA	3 000
MELIADES	705	6574	33	MELIADES	4 000
THEATRE EQUESTRE ZINGARO	705	6574	313	ZINGARO	55 034
VILLA MAIS D'ICI	705	6574	33	MAISDICI	10 000
CULTURE					1 188 561
NOM DE L'ASSOCIATION	Imputation budgétaire				Montant
	Service	Nature	Fonction	Action	

CARREFOUR POUR L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION A AUBERVILLIERS (CICA)	801	6574	023	CICA	525 800
COMMUNICATION					525 800
ASSOCIATION DES AVOCATS ET JURISTES FRANCO-BERBERES (A.A.J.F.B.)	901	6574	110	JURIBERB	4 000
ASSOCIATION LEO LAGRANGE POUR LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS	901	6574	110	LEOLAGRA	5 154
CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT (CDAD)	901	6574	110	CDAD	750
CENTRE D'INTERVENTION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)	901	6574	110	CIDFF	6 000
LIGUE FRANCAISE POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN (LDH)	901	6574	110	LDH	6 000
L'ILLOT	901	6574	110	ILLOT	5 000
SOS VICTIMES 93	901	6574	110	SOSVICTI	8 700
PREVENTION SECURITE					35 604
APETREIMC (Association pour l'éducation thérapeutique et la réadaptation des enfants infirmes moteurs cérébraux)	903	6574	64	APETREIM	160 000
IEPC (Institut d'éducation et de pratiques citoyennes)	903	6574	64	IEPC	350 000
PETITE ENFANCE					510 000
TOTAL					8 813 747

QUESTION N° 115 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Approbation du fonds de concours attribué par la Communauté d'agglomération Plaine Commune pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve pour l'année 2013

A l'unanimité

ACCEPTE le fonds de concours de 317 750 € attribué par la Communauté d'Agglomération Plaine Commune pour le financement des dépenses de fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers – La Courneuve au titre de l'exercice 2013.

QUESTION N° 116 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Versement au Maire d'une indemnité pour frais de représentation au titre de l'année 2013

A l'unanimité

FIXE le montant annuel de l'indemnité pour frais de représentation allouée au maire à 3 000 €.

DIT que le versement se fera en deux fois.

DIT que le Maire devra conserver l'ensemble des justificatifs relatifs à ces frais.

QUESTION N° 117 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Personnel communal : Création d'un poste de gériatre au centre municipal de santé et autorisation de recruter par voie contractuelle pour 3 ans,

A l'unanimité

AUTORISE : Monsieur Le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, un médecin gériatre pour une durée de 3 ans.

AUTORISE : Monsieur Le Maire à signer le contrat de recrutement.

DIT : que la rémunération sera calculée sur la base de 77.54 euros (vacation de 2 heures)

QUESTION N° 118 -1- RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER

OBJET : Ilôt Pasteur - Déclassement du domaine public des bâtiments et de leur terrain d'assiette situés 9, 11, et 13 rue Pasteur à Aubervilliers, sur les parcelles cadastrées K 98, K 99 et K 100

A l'unanimité

APPROUVE le déclassement du domaine public communal des bâtiments et de leur terrain d'assiette situés 9, 11 et 13 rue Pasteur à Aubervilliers, sur les parcelles cadastrées K 98, K 99 et K 100, et de procéder à leur classement dans le domaine privé de la commune d'Aubervilliers en vue de leur cession au profit la Société COGEDIM ou tout substitué.

QUESTION N° 118 -2- RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER

OBJET : Cession des bâtiments et de leur terrain d'assiette situés 9, 11 et 13 rue Pasteur à Aubervilliers, sur les parcelles cadastrées K 98, K 99 et K 100 et du lot n°1 situé 17 rue Pasteur sur la parcelle cadastrée K 102, au profit de la Société COGEDIM ou tout substitué

A l'unanimité

DECIDE de céder les bâtiments et de leur terrain d'assiette situés 9, 11 et 13 rue Pasteur à Aubervilliers, sur les parcelles cadastrées K 98, K 99 et K 100 et du lot n°1 situé 17 rue Pasteur sur la parcelle cadastrée K 102, au profit de la Société COGEDIM ou tout substitué.

DIT que la cession s'effectuera au prix de 1 505 855 €.

AUTORISE le maire à signer l'acte notarié relatif à cette transaction.

QUESTION N° 118 -3- RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER

OBJET : Cession du droit au bail du 7 bis Pasteur situé sur la parcelle K 97 au profit de la Société COGEDIM ou tout substitué ; abrogation de la délibération n°219 du 22 septembre 2011

A l'unanimité

ABROGE la délibération n°219 du 22 septembre 2011

DECIDE de céder le droit au bail du 7 bis rue Pasteur à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée K 97, au profit de la Société COGEDIM ou tout substitué.

FIXE le prix de cession du droit au bail à 100.000 euros majorés des frais d'acte engagés par la commune pour l'acquisition du fonds de commerce ainsi que des loyers qu'elle aura réglés au propriétaire des murs au cours de la période durant laquelle la commune était propriétaire du fonds de commerce.

AUTORISE le maire à signer l'acte notarié relatif à cette cession.

QUESTION N° 119 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Convention de cession foncière entre la Commune et l'OPH d'Aubervilliers dans le cadre de la requalification de la sente des Prés-Clos

A l'unanimité

APPROUVE la convention de cession foncière entre la Commune et l'OPH d'Aubervilliers dans le cadre de la requalification de la sente des Prés-Clos, tel que ce projet figure en annexe de la présente.

AUTORISE le maire à signer ce projet au nom de la Commune

QUESTION N° 120 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Déclassement de principe du domaine public du lot n° A1 situé rue de la Haie Coq à Aubervilliers d'une superficie totale de 838 m².

A l'unanimité

CONSTATE que la partie de la rue de la Haie-Coq, d'une superficie d'environ 838 m², correspondant au lot A1 tel que délimité sur le plan ci-annexé, est fermée à la circulation depuis le mois d'avril 2011 dans le cadre du nouveau schéma viaire réalisé dans le cadre de la ZAC Canal-Porte d'Aubervilliers.

DECIDE du principe de déclassement de la partie de la rue de la Haie-Coq, d'une superficie d'environ 838 m², correspondant au lot A1 tel que délimité sur le plan ci-annexé.

AUTORISE la Société ICADE, ou tout substitué, à déposer un permis de construire sur l'emprise correspondant à une partie de la rue de la Haie-Coq, d'une superficie d'environ 838 m², correspondant au lot A1 tel que délimité sur le plan ci-annexé.

QUESTION N° 121 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Octroi d'une subvention pour surcharge foncière au bénéfice de l'OPH d'Aubervilliers en vue de la réalisation dans le cadre d'une V.E.F.A. de 25 logements locatifs sociaux sur l'opération dite Ilot Pasteur

A l'unanimité.

DECIDE l'octroi au bénéfice de l'OPH d'Aubervilliers d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 154.770 euros, propre à l'acquisition de ces 25 logements collectifs sociaux.

DECIDE que cette subvention sera versée qu'une fois le montant du versement pour Dépassement du Plafond Légal de Densité entièrement réglé par le pétitionnaire du permis de construire.

AUTORISE le Maire à signer la convention relative au versement de la subvention susmentionnée.

QUESTION N° 122 - RAPPORTEUR A. HAFIDI et C. RATZEL-TOGO

OBJET : Coopération Aubervilliers – Yiwu (Chin) pour un développement urbain durable des territoires

A l'unanimité.

APPROUVE l'accueil d'une fonctionnaire chinoise dans le cadre de la convention de partenariat entre la Ville d'Aubervilliers et la ville de Yiwu pour une période de 3 mois, du 3 mai au 31 juillet 2013

AUTORISE Monsieur Jacques Salvator, Maire de la commune d'Aubervilliers, à signer la convention d'accueil de Madame Tiva Hong Hong, fonctionnaire chinoise, entre la Ville d'Aubervilliers et la ville de Yiwu

DIT qu'en contrepartie des missions réalisées par Madame Tiva Hong Hong et des frais de transports internationaux pris en charge par la ville de Yiwu, la Commune d'Aubervilliers prend en charge les frais d'hébergement, de transport (en Ile de France) et de restauration durant 90 jours

ARRETE les modalités de prise en charge financière de la fonctionnaire chinoise par la commune comme suit :

Nature des dépenses	Montant mensuel	Total sur 3 mois	Imputation budgétaire		
			Service	Article	Fonction
Hébergement au foyer de jeunes travailleurs d'Aubervilliers (<i>remboursement sur facture de l'ALJ 93</i>)	427,10 €	1 281,30 €	002	6188	048
Frais de nourriture (forfait versé à l'intéressée)	763,50 €	2 290,50 €	002	6188	048
Frais de transports – Adhésion au titre de transports (forfait versé à l'intéressée)	8 €	8 €	002	6188	048
Frais de transports – Titre de transport (forfait versé à l'intéressée)	84,10 €	252,30 €	002	6188	048
TOTAL	1 282,70 €	3 832,10 €			

QUESTION N° 123 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM

OBJET : Convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Départementale et la ville d'Aubervilliers

A l'unanimité.

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Départementale de Seine-Saint-Denis et la ville d'Aubervilliers.

QUESTION N° 124 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Approbation des nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2013/2014 : restauration scolaire et goûters.

A l'unanimité.

APPLIQUE à compter du 2 septembre 2013 le barème suivant :

<u>Tranches quotient familial</u>	<u>Tarifs</u>
0 € à 105,00 €	0,30 €
105,01 € à 150,00 €	1,10 €
150,01 € à 200,00 €	2,00 €
200,01 € à 275,00 €	2,35 €
275,01 € à 350,00 €	2,70 €
350,01 € à 460,00 €	3,15 €
460,01 € à 610,00 €	3,75 €
610,01 € à 760,00 €	4,25 €
760,01 € à 920,00 €	4,45 €
920,01 € et plus	4,65 €
Sans justificatifs de ressources	3,90 €
Le goûter sera facturé	0,66 €

DECIDE

1. Pour les familles monoparentales qui travaillent d'appliquer une demi part supplémentaire
2. Pour les propriétaires d'établir une grille par type de logement (identique à celle existante) en calculant un forfait déductible qui prenne en compte la seule part des intérêts d'emprunt ramenée à une valeur moyenne sur une durée type et à taux conforme au marché actuel conformément au tableau ci-après :

	Forfaits appliqués actuellement		Nouveaux forfaits
F1	215 €	F1	215 €
F2	300 €	F2	340 €
F3	380 €	F3	550 €
F4	565 €	F4	670 €
F5	655 €	F5 et plus	730 €
F6 et plus	750 €		

3. Pour les commerçants de prendre en compte le revenu réel sauf si celui-ci est inférieur à une fois le SMIC, dans ce cas le revenu égal au SMIC sera comptabilisé.

FIXE

1. Pour les familles "sans justificatifs de ressources" un tarif forfaitaire de 3,90 € révisable en commission sociale.
2. Pour les classes transplantées à Piscop un tarif forfaitaire de 2,65 € pour les familles ne bénéficiant pas déjà d'un tarif.

-
3. Pour les groupes d'élèves non rationnaires habituels le plein tarif de 4,65 €.
 4. La facturation à 50% du prix du repas pour les enfants qui bénéficient d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé).
-

QUESTION N° 125 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Restaurants scolaires : approbation des nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2013/2014 concernant les enseignants et les hôtes de passage.

A l'unanimité.

FIXE le prix du repas pour les enseignants à 5,30 € duquel sera déduit la subvention de 1,17 € dont peuvent bénéficier ceux dont l'indice est inférieur ou égal à 466.

DETERMINE le prix du repas pour les hôtes de passage à 4,13 € avant la déduction de la subvention éventuelle dont peuvent bénéficier ces personnels par leur employeur.

Ces tarifs entreront en vigueur le 2 septembre 2013.

QUESTION N° 126 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Création d'une prestation locale pour faciliter l'emploi d'une assistante maternelle (PLAM)

A l'unanimité.

CREE : en faveur des familles albertainnaises une prestation locale pour faciliter l'emploi d'une assistante maternelle (PLAM) complémentaire des aides déjà existantes selon les modalités définies ci-après :

Revenus d'une famille ayant un enfant pris en compte par la CAF en 2013 (calculés sur l'année de référence-2)	ADAJE (mensuel)	PLAM (forfait unique)
Moins de 1 690 € mensuel Pour information, 33 familles (en 2012)	120 €	700 €
Moins de 3 756 € mensuel Pour information, 58 familles en 2012	70 €	600 €
Moins de 4 625 € mensuel Pour information, 9 familles en 2012	50€	500€

Revenus d'une famille ayant deux enfants pris en compte par la CAF en 2013	ADAJE (mensuel)	PLAM (forfait unique)
Moins de 1946 € mensuel Pour information, 33 familles (en 2012)	120 €	700 €
Moins de 4624 € mensuel Pour information, 58 familles en 2012	70 €	600 €
Moins de 5038 € mensuel Pour information, 9 familles en 2012	50€	500€

Revenus d'une famille ayant trois enfant et plus pris en compte par la CAF en 2013	ADAJE (mensuel)	PLAM (forfait unique)
Moins de 2253 € mensuel Pour information, 33 familles (en 2012)	120 €	700 €
Moins de 5006 € mensuel Pour information, 58 familles en 2012	70 €	600 €
Moins de 5380 € mensuel Pour information, 9 familles en 2012	50€	500€

DIT QUE : le coût prévisionnel pour la commune, au titre de l'exercice 2013, est estimé à 50 000 €

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 23 H 05